

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations dans la notice

▶ Vos revenus en France et/ou à l'étranger des 3 derniers mois

(y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.

	Mois de	Mois de	Mois de
Précisez les 3 derniers mois concernés :			
1 Salaires et/ou gains assimilés. € € €
2 Revenus professionnels non salariaux retenus par l'administration fiscale. € € €
3 Indemnités maladie, maternité, accident du travail. € € €
4 Allocations chômage, préretraite. € € €
5 Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion.* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution. € € €
 € € €
 € € €
 € € €
6 Retraites complémentaires personnelles* et de réversion.* Indiquez les noms et adresses des organismes, vos références et la date d'attribution. € € €
 € € €
 € € €
 € € €
7 Allocations. * Indiquez la nature, les noms et adresses des organismes, vos références. € € €
 € € €
 € € €
8 Autres revenus, précisez : € € €

* dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande.

▶ Vos biens et, si vous vivez en couple, les biens de votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger

Avez-vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire PACS, des biens mobiliers et/ou immobiliers en France et/ou à l'étranger ?
 oui ➔ complétez ci-après. non ➔ passez directement au point 11.

9 Biens immobiliers (précisez s'il y a lieu indivis, nue-propriété ou usufruit) : maisons, appartements, terrains, commerces, etc.

Précisez la nature :	Adresse de chaque bien déclaré	Valeur actuelle
Personnels	<input style="width: 90%;" type="text"/>	€
Communs au ménage	<input style="width: 90%;" type="text"/>	€
De votre conjoint, concubin, partenaire PACS	<input style="width: 90%;" type="text"/>	€

Habitez-vous la maison dont vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire PACS êtes propriétaire ? oui non

En louez-vous une partie ? oui non Si oui, valeur actuelle de la partie louée €

10 Biens mobiliers : titres, actions, obligations, capitaux d'assurance vie/décès, etc.

Précisez la nature :	Valeur actuelle
Personnels	€
Communs au ménage	€
De votre conjoint, concubin, partenaire PACS	€

11 Biens immobiliers ou mobiliers dont il a été fait donation depuis moins de 10 ans (autres que votre maison d'habitation)

Qui est le donateur ? vous-même votre conjoint, concubin, partenaire PACS vous et votre conjoint(...)

Propriétés (nature du bien)	Adresse du bien déclaré (s'il s'agit de propriétés)	Valeur actuelle
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	€
date de l'acte de donation <input style="width: 20%;" type="text"/>	lien de parenté avec le donateur <input style="width: 60%;" type="text"/>	
Titres, actions, obligations, etc. (nature du bien)		€
date de l'acte de donation <input style="width: 20%;" type="text"/>	lien de parenté avec le donateur <input style="width: 60%;" type="text"/>	

▶ Exploitation agricole

Avez-vous la qualité d'exploitant agricole ?

Vous-même oui non

Votre conjoint oui non

Je demande l'allocation de solidarité aux personnes âgées

- pour moi-même au titre de l'incapacité au travail
- pour mon conjoint au titre de l'incapacité au travail

■ J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

■ Je m'engage :

- à vous faire connaître toute modification de mes ressources et de celles de mon conjoint ou partenaire PACS ou concubin ainsi que tout changement familial et de résidence.
- à faciliter toute enquête.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexactes ou incomplètes (art.L.114-13 du code de la sécurité sociale, arts.313-1,313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal)
 La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

Fait à : Le / /

Signature du demandeur :

Signature du conjoint :

IMPORTANT : Les sommes payées au titre de l'allocation de solidarité aux personnes âgées sont récupérées sur la succession de l'allocataire lorsque l'actif net de celle-ci est au moins égal à 39.000 € ; en garantie, nous demandons l'inscription d'une hypothèque.

▶ Vous venez de remplir votre demande

N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés en page IV de la notice